

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 596** Subvention (3.000 euros) à l'établissement public de la porte Dorée- Cité nationale de l'histoire de l'immigration et aquarium de la porte Dorée (12 e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'établissement public de la porte Dorée- Cité nationale de l'histoire de l'immigration et aquarium de la porte Dorée;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros, est attribuée à l'établissement public de la porte Dorée- Cité nationale de l'histoire de l'immigration et aquarium de la porte Dorée, 293 avenue Daumesnil 75012 Paris au titre de 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 33, nature 65738, ligne VF40003, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.